Compte - Rendu du 1er Comité de Programmation Leader 2007/2013 Pays Midi-Quercy Du 23 avril 2009 à la Mairie de Nègrepelisse

• Membres "élus" présents (5 présents/9)

M. CAMBON Jean (Président CC TVA) —M. RAEVEN Pierre (Adjoint Commune de Vaïssac) – Mme DE PASCALIN Annick (Adjointe Commune de Caussade) – M. MASSAT André (Président CC QRGA) - M. PEZOUS Bernard (Maire de la Salvetat Belmontet)

• Membres "privés" présents (4 présents/9)

Mme MATHIEU Anne (Commission 2) – M. FRANCES Hubert (Animateur Commission 3) - M. THIERCELIN Gérard (Rapporteur commission 3) – M. CAZES Georges (Polyvalent Commission 3)

• Membres des 3 chambres consulaires

M. FRAYSSE Alain (chambre d'agriculture de Tarn-et-Garonne) – M. MOITIE Joël (Chambre de Commerce et d'Industrie de Tarn-et-Garonne) - M. DELZERS Roland (Chambre des Métiers de Tarn-et-Garonne)

• Membres invités (co-financeurs) et de droit

Mme ROLAND Ofélia (Service Développement Local du Conseil Général 82) – **M. MANRIC Christian** (Conseil Régional de Midi-Pyrénées)

• <u>Techniciens</u>

Mile DANIEL Bertille (Coordinatrice Charte Paysagère Leader) - Mr DARBOIS Philippe (Directeur du SMPMQ) - Mme DELATTRE Sylvie (D.D.E.A.) – M. PICARONIE Yoann (Directeur CC QRGA) – Mme VIGUIER Marie-Christine (Gestionnaire du Programme Leader)

• -Excusés :

M. COLINET René (1^{er} Vice-Président CC TVA) – M TESSIERES Christian (Vice-Président CC TVA) – Mme RIVOT Véronique (CNASEA)

Rappel de l'ordre du jour :

- 1- Installation du Comité de Programmation et désignation du Président
- 2- Présentation de la convention de mise en oeuvre du programme Leader 2007/2013 "Midi-Quercy"
- 3- Proposition d'un règlement intérieur
- 4- Proposition d'un organigramme pour l'animation et la gestion du programme Leader
- 5- Proposition de dispositifs règlementaires et d'instruction de dossiers (méthode de calcul du bénévolat, frais de structure, dégressivité, grille d'analyse de projets...)

1

- 6- Proposition de projets pour la programmation Leader "Midi-Quercy" (ci-joint fiches projets)
- 7- Informations diverses

1. Installation du Comité de Programmation et désignation du Président

Monsieur Jean CAMBON introduit la séance en précisant que la convention relative à la mise en œuvre de l'axe IV (Leader) entre le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, l'Etat et le CNASEA est en cours de signature. En conséquence, le GAL n'a pas encore de reconnaissance juridique, et ne peut donc pas valider les 9 projets présentés.

Après un tour de table et une présentation de chaque participant, il est proposé de désigner le Président du GAL Pays Midi-Quercy.

A l'unanimité Monsieur Jean CAMBON est nommé Président.

2. <u>Présentation de la convention de mise en oeuvre du programme Leader 2007/2013 "Midi-</u> Quercy"

2.1 Présentation Générale de Leader Midi-Quercy

2.1.1 Organisation et mise en œuvre de l'axe 4 Leader

Monsieur Philippe DARBOIS présente le rôle de différents acteurs de ce nouveau programme à l'aide du Power Point projeté (cf. : annexes).

2.1.2 Principe d'élaboration des plans de financements

Monsieur Philippe DARBOIS présente de façon synthétique les grands principes d'élaboration des plans de financement. La règle importante à respecter étant le rapport 45 / 55 qui implique que 45 % des aides publiques nationales génèrent 55 % de Leader tout en respectant le taux maximum d'aide publiques (TMAP) défini dans chaque fiche dispositif. Le service gestionnaire se tient à la disposition de chaque maître d'ouvrage pour toute précision.

2.2 Présentation de la Convention Leader

2.2.1 Stratégie et principaux objectifs du GAL - Présentation synthétique des fiches – dispositifs

Après cette présentation générale de ce nouveau programme Leader, Monsieur Philippe DARBOIS présente la stratégie retenue pour notre territoire. Il rappelle que la priorité ciblée choisie est « l'innovation sociale et environnementale pour une attractivité durable en Pays Midi-Quercy ». La mise en œuvre de la priorité ciblée repose sur 3 axes.

Une gestion raisonnée de l'espace, garant d'une attractivité préservée

Une économie durable « au service » de l'évolution du territoire

Une qualité de vie facilitée et riche en lien social permettant un accueil durable

2.2.2 Fiches dispositifs (annexe 6 de la convention)

Mademoiselle Bertille DANIEL et Monsieur Philippe DARBOIS présentent pour chaque fiche dispositif les objectifs et des exemples de types d'actions qui pourront être financées. Le Pays Midi-Quercy a élaboré un plan de développement comportant 13 fiches dispositifs.

- 111B Information et diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques novatrices
- 123A Investissements matériels et immatériels dans les entreprises agroalimentaires
- 216 Investissements non productif
- Accompagnement des exploitations agricoles vers la mise en œuvre d'activités non agricoles cohérentes avec les objectifs du développement durable
- 312 Aide à la création et au développement de micro entreprises
- 313 Soutien à la valorisation et à la qualification de l'économie touristique en espace rural
- 321 Services de base pour l'économie et la population rurale
- 323B Investissements liés à l'entretien ou la restauration des sites Natura 2000 hors milieux forestiers et hors production agricole
- 323D Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel
- 323E Conservation et mise en valeur du patrimoine culturel
- 331 Formation et information des acteurs économiques dans les domaines couverts par l'axe 3 du FEADER
- 421 Coopération interterritoriale et transnationale
- 431 Animation gestion évaluation du programme Leader Midi-Quercy

3. Proposition d'un règlement intérieur

Il est prévu dans la convention, qui est en cours de signature, que le règlement intérieur doit être validé lors du 1^{er} comité de programmation. Un projet de règlement a été envoyé avec l'invitation pour le Comité. Monsieur Jean CAMBON propose qu'on valide ce règlement lors de la prochaine réunion du Comité de programmation.

4. Proposition d'un organigramme pour l'animation et la gestion du programme Leader

Il est proposé un organigramme décrivant l'ingénierie interne financée dans le cadre du programme leader 2007/2013 en 2009. L'équipe est composée d'un Chef de Projet (Philippe DARBOIS) à 40 % ETP, une animatrice (Bertille DANIEL) à 80 % ETP et une gestionnaire (Marie-Christine VIGUIER) à 80 % ETP. Cet organigramme est validé

5. Proposition de dispositifs règlementaires et d'instruction de dossiers

5.1 Dispositions règlementaires

Le décret d'application qui décrit les principales modalités pratiques qui vont permettre la mise en œuvre du programme n'est pas encore paru. Cependant il appartient au GAL de fixer certaines règles de gestion et de les valider en Comité de Programmation. Trois points sont abordés :

La dégressivité pour projet pluriannuel.

> Baisse du taux d'intervention Feader de 10 % /an sur 3 ans

Le bénévolat : (Règles à fixer en Comité de Programmation)

Proposition de règles :

- > Association effectif < 10 salariés
- > Valorisation < 20 % du coût du projet
- > Plafond de valorisation fixé à 10 000 euros.
- > Taux horaire fixé (comme pour Leader +) à 10 €

Les frais de structure :

> Proposition : Prendre les règles appliquées au Feder

Extrait de l'annexe 1 du décret d'application : règles d'éligibilité nationales – point 4 : les coûts indirects

« Les coûts indirects (frais généraux) sont éligibles à condition qu'ils soient fondés sur des coûts réels imputables à la mise en œuvre de l'opération concernée. Ils sont affectés au prorata à l'opération selon une méthode équitable et dûment justifiée sur la base de clés de répartition permettant de distinguer l'activité du bénéficiaire liée à l'opération cofinancée parmi l'ensemble de ses activités ainsi que d'établir la réalité des coûts et leur rattachement effectif à l'opération cofinancée »

L'ensemble de ces règles est adopté.

5.2 Grille multicritères

Pour mesurer la valeur ajoutée Leader, lors du dossier de candidature, il a été proposé d'établir une grille multicritères d'analyse des projets qui permettra d'examiner ceux-ci en amont des comités de programmation (puis en Comité de Programmation) afin de les faire évoluer pour être éligible à la fois à la Convention Territoriale mais aussi au plan de développement Leader. Après une présentation dans les grandes lignes par Mademoiselle Bertille DANIEL, Monsieur Jean CAMBON propose de la tester au prochain Comité de Programmation et ainsi de la valider comme il a été procédé pour le programme Leader+.

G:\Marie-Christine\articles site\CR CP N°1 du 230409.doc

6. <u>Proposition de projets pour la programmation Leader "Midi-Quercy" (ci-joint fiches projets)</u>

Comme il a été précisé en début de séance, le GAL, n'ayant pas encore de reconnaissance juridique, ne peut pas valider les 9 projets présentés. Cependant, Monsieur Jean CAMBON propose que ces projets soient examinés pour avis d'opportunité. Les 9 fiches projets sont présentées individuellement.

$N^{\circ}1$ Développement des services de proximité induits par la structuration des circuits courts BIO en Midi-Quercy – Dispositif 321

Maître d'ouvrage : Association BIO 82

COUT TOTAL	Leader IV	Etat	Conseil Général	Conseil Régional	Autre à préciser.	Autofinan- cement
55 000.00 €	11 700.00 €	7 200.00 €	11 100.00 €	14 000.00 €	0.00 €	€ 11 000.00 €
TTC	21.27%	13.09%	20%	25%	0%	20.00%

Projet inscrit dans la Convention Territoriale 1ère programmation

Suite à la remarque de Madame Ofélia ROLAND du Conseil Général, nous corrigeons le montant de l'aide du Conseil Général. (11100 euros demandés au lieu de 11000 euros)

Avis favorable

La Chambre d'Agriculture du 82 a cependant informé le Comité de la création au sein du réseau Bienvenue à la Ferme, d'un réseau Bio qui permettra de faire encore mieux connaître les agriculteurs qui le souhaitent auprès du grand public. De plus, une base de production départementale est en projet sur Montauban (en lien avec le M.I.N) pour regrouper le maximum de producteurs. La Chambre d'agriculture souhaite donc que ces démarches départementales soient prises en compte dans le développement du projet présenté par BIO 82 afin d'éviter autant que possible des redondances.

N°2 Sensibilisation – information des acteurs de la petite enfance du Quercy Caussadais – Dispositif 321 <u>Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Quercy Caussadais</u>

COU TOTA	_	Leader IV	Etat	Conseil Général	Conseil Régional	Autofinan- cement CC QC	Autofinan- cement Top-Up
6 000.0	00€	2 970.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 430.00 €	600.00 €
TTO	2	49.50%	0.00%	0%	0%	40.50%	10.00%

Projet inscrit dans la Convention Territoriale 1ère programmation

Avis favorable

Il est évoqué la possibilité d'évolution de ce projet vers les quatre EPCI du territoire afin de proposer un programme complémentaire de conférences sur toute l'année.

N°3 Saison culturelle des rencontres dez'arts libres – Dispositif 323E

<u>Maître d'ouvrage</u>: Association Dez'arts libres

COUT TOTAL	Leader IV	Etat	Conseil Général	Conseil Régional	Communes	Mise à disposition	Autofinan- cement
33 290.00 €	14 647.60 €	0.00 €	4 000.00 €	4 000.00 €	1 944.40 €	2 040.00 €	6 658.00 €
TTC	44.00%	0.00%	12%	12%	5.84%	6.13%	20.00%

Projet inscrit dans le schéma culturel de territoire

Avis favorable

N°4 Les rencontres « habitat et démarches collectives » – Dispositif 331

Maître d'ouvrage : Association Relier

COUT TOTAL	Leader IV	Etat	Conseil Général	Conseil Régional	Autre à préciser.	Autofinan- cement
30 000.00 €	11 733.33 €	9 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 666.67 €
TTC	39.11%	32.00%	0%	0%	0%	28.89%

Projet inscrit dans la Convention Territoriale 1ère programmation

Avis favorable

$N^{\circ}5$ Animation CPIE 2009 – Cycle d'informations sur l'environnement et le développement durable auprès des acteurs économiques – Dispositif 331

<u>Maître d'ouvrage</u>: Association Al Païs de Boneta

COUT TOTAL	Leader IV	Etat	Conseil Général	Conseil Régional	Bénévolat	Participation du privé	Autofinan- cement
46 150.00 €	15 272.00 €	0.00 €	9 230.00 €	9 230.00 €	7 303.00 €	500.00 ± 1%	€ 4 615.00 €
TTC	33.09%	0.00%	20%	20%	16%		10.00%

Projet inscrit dans la Convention Territoriale 1ère programmation

Avis favorable

N°6 Midi-Quercy Territoire Vidéo expérimentation année 1 – Dispositif 331

Maître d'ouvrage : Association Le fond et la forme

COUT TOTAL	Leader IV	Conseil Général	Conseil Régional	MSA	CAF	CC TVA	Autofinan- cement
48 725.00 €	10 553.50 €	8 000.00 €	8 000.00 €	2 5000 €	11 799.00 €	3 000.00 €	4 872.50 €
TTC	21.66%	16%	16%	5%	24.22%	6.16%	10.00%

Projet inscrit dans la Convention Territoriale 1ère programmation

Madame Ofélia ROLAND précise qu'il convient de re-inscrire cette opération dans la prochaine programmation de la convention territoriale afin de pouvoir éventuellement y faire figurer l'aide du Conseil Général d'un montant de 8000 €.

Avis favorable

$N^{\circ}7$ Actions de développement de l'emploi et des compétences (ADEC) pour le secteur médico social du Pays Midi-Quercy – Dispositif 331

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

COUT TOTAL	Leader IV	Etat	Conseil Général	Conseil Régional	Autre à préciser.	Autofinan- cement
55 000.00 €	6 250.00 €	13 000.00 €	16 500.00 €	11 750.00 €	0.00 €	7 500.00 €
TTC	11.36%	23.64%	30%	21%	0.00%	13.64%

Projet inscrit dans la Convention Territoriale 1ère programmation

Monsieur Jean CAMBON évoque notamment la réussite des rencontres « Métiers Emploi et territoire en Pays Midi- Quercy » qui se sont déroulées le 29/04/09 à Caussade, durant laquelle l'action ADEC a largement été évoquée et a fait l'objet d'une attention particulière des participants.

Avis favorable

N°8 Animation et Gestion du programme Leader 2007/2013 (année 2009) – Dispositif 431 <u>Maître d'ouvrage :</u> Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

COUT TOTAL	Leader	Etat	Conseil Général	Conseil Régional	Autre à préciser.	Autofinan- cement
102 000.00 €	56 100.00 €	0.00 €	20 400.00 €	4 542.00 €	0.00 €	€ 20 958.00 €
TTC	55.00%	0%	20%	4%	0%	21%

Avis favorable

N°9 **Ecofesti'Bal – Dispositif 323E**

Maître d'ouvrage : Association CITRUS

COUT TOTAL	Leader	Etat	Conseil Général	Conseil Régional	Commune de Septfonds	Autofinan- cement
21 127.00 €	9 506.00 €	500.00 €	0.00 €	5 000.00 €	4 000.00 €	2 121.00 €
TTC	44.99%	2%	0%	24%	19%	10%

Projet inscrit dans la Convention Territoriale 2ème programmation

Avis favorable

Monsieur Jean CAMBON suggère au maître d'ouvrage de bien intégrer les collectivités territoriales, en particulier les EPCI, comme acteurs de l'environnement sur les déchets, entretien cours d'eau ... et donc de construire un partenariat public- privé (associatif) basé sur une relation financière (subvention possible) mais aussi technique et fonctionnelle (actions communes à valoriser durant le festival..).

CONCLUSION

Monsieur Jean CAMBON remercie l'assistance pour sa participation. Le comité d'aujourd'hui avait donc pour objectif essentiel la présentation et la mise en œuvre du programme LEADER Midi-Quercy.

6

G:\Marie-Christine\articles site\CR CP N°1 du 230409.doc

ANNEXES

- Power point « présentation de la convention de mise en œuvre du programme LEADER Midi-Quercy »
- 2 Liste des opérations présentées
- 3 Fiches projets
- 4 Feuille de présence